

Parlons Renouvellement de Carte RP

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ
SAVOIR SUR LE PROCESSUS DE
RENOUVELLEMENT DE VOTRE
CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT



PREMIUM 400

17

PREMIUM 400

18

PREMIUM 400

19

Renouvellement de Carte RP

NOTRE SERVICE

Johanne Boivin Drapeau et son équipe seront là pour vous guider tout au long du processus! En tant que fournisseur de services d'immigration, nous sommes fiers d'offrir les meilleurs conseils et un service rapide. Nous nous engageons à répondre aux besoins de nos clients dans les meilleurs délais.

Johanne Boivin Drapeau est une consultante en immigration canadienne réglementée reconnue par le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (CCCI). Le CCCI est l'organisme de réglementation national désigné par le gouvernement du Canada pour protéger les consommateurs qui sollicitent et retiennent les services de consultants en immigration canadiens.

CONSULTANTE RÉGLEMENTÉE EN IMMIGRATION CANADIENNE

Accompagnement tout au long du processus de renouvellement de votre carte de résident permanent. Préparation et soumission de la demande à IRCC, en votre nom, en tant que représentante autorisée.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU RENOUELEMENT DE VOTRE CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT

VOUS DEVEZ AVOIR ACCUMULÉ UN MINIMUM DE

7 3 0 jours (2 ans) de présence physique au Canada au cours de la période de validité de cinq ans.

& VOUS DEVEZ SATISFAIRE À TOUTES CES EXIGENCES:

- Être un résident permanent du Canada;
- Être effectivement présent au Canada;
- Ne pas faire l'objet d'une mesure de renvoi;
- Ne pas être citoyen canadien;
- Ne pas être reconnu coupable d'une infraction liée à une mauvaise utilisation d'une carte de résident permanent.

HONORAIRES : 600\$/PERSONNE
FRAIS IRCC : 50\$/PERSONNE

NOS HONORAIRES INCLUENT:

- Accompagnement professionnel et service conseil
- Préparation et présentation du dossier à IRCC
- Traduction de documents (espagnol au français/anglais)
- Représentation en tant que Consultante réglementée
- Communication avec les autorités migratoires

***Certaines conditions s'appliquent**

NOS HONORAIRES N'INCLUENT PAS:

- Traduction de documents d'une autre langue que l'espagnol
- Demande de documents personnels (ex: pièces d'identité etc)
- Frais administratifs d'Immigration Canada au moment de présenter le dossier: 50\$ (*Sujet à changement sans préavis)
- Toute gestion en dehors de notre mandat

CLIQUEZ ICI POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE ET DÉBUTER LE PROCESSUS!

